

4^e Session du Concile

Le temps de la décision

par Lukas Vischer

Lors de la réunion annuelle du Comité exécutif du Conseil œcuménique des Eglises (11 au 15 juillet 1965 à Genève), le pasteur Lukas Vischer a présenté un rapport sur la prochaine et dernière session du Concile. En voici les deux parties principales.

Jusqu'où va le renouveau?

La session qui va s'ouvrir n'est pas moins importante que les précédentes. Elle décidera, dans une large mesure, de l'orientation qu'adoptera le mouvement déclenché par Jean XXIII lors de la convocation du Concile. Le Concile conduira-t-il vraiment l'Eglise catholique romaine à un témoignage nouveau et plus profond dans le monde actuel? A travers le bouleversement qui, depuis quelques années, a remis plus d'une chose en question, l'essence de l'Eglise du Christ va-t-elle se faire jour de manière plus claire? Les Eglises vont-elles parvenir à se rencontrer réellement au nom du Christ? Ou le Concile n'accomplira-t-il rien de plus qu'une adaptation de l'Eglise aux conditions du monde actuel, *aggiornamento* plus que renouvellement? N'aura-t-il pas d'autre signification que la tentative, grandiose peut-être, mais néanmoins précaire, de raffermir parmi les peuples le prestige et l'enracinement que l'Eglise a vu si visiblement diminuer au cours des dernières décades? Le frisson d'enthousiasme qui a parcouru le monde se révélera-t-il nôtre, en fin de compte, que l'expression d'une attente ardente, déçue toujours? Lorsque les travaux de la quatrième session auront pris fin, il sera possible de répondre plus facilement à ces questions. Car la quatrième session permettra de voir dans quelle mesure et de quelle manière des réformes seront introduites... Elle va se trouver dans l'obligation d'apporter des décisions. Elle devra indiquer, par des formules définitives, ou qui auront, tout au moins, force de loi pour quelque temps, la direction dans laquelle le vaisseau devra être piloté. On peut prévoir d'ores et déjà qu'elle ne sera pas portée par un élan d'enthousiasme semblable à celui qui anima les sessions précédentes. Les luttes serrées et les affrontements inexorables ne pourront pas être évités; les différentes tendances qui se trouvent en présence ne ménageront plus leurs forces, parce qu'il y va, précisément, d'une détermination de l'avenir. Mais quand bien même l'image que va nous offrir la prochaine session présentera moins d'attraits, les décisions qu'elle va prendre n'en auront pas une moindre signification, et l'intérêt des Eglises non-romaines ne devrait pas se relâcher à ce moment précis...

Avec un visage nouveau

A plus d'un point de vue, la quatrième session aura valeur de confirmation. Les textes qui seront débattus se rapportent, dans une mesure beaucoup plus grande que les textes adoptés jusqu'ici, à des questions concrètes. *De ecclesia*, tout autant que *de oecumenismo*, en recevra complément et interprétation. Et tandis que différentes options restent possibles jusqu'à présent, les décisions concernant les problèmes pratiques montreront dans quelle mesure l'Eglise a la volonté de s'engager dans la voie du renouvellement. Les textes concernant «l'administration des diocèses», «les laïcs», «les prêtres» et «la formation dans les

séminaires», sur «les religions non-chrétiennes» et sur «l'éducation catholique» montreront clairement dans quelle mesure les principes théologiques contenus dans *de ecclesia* doivent avoir des réformes réelles pour conséquence. Le schéma sur «l'Église dans le monde de ce temps» est encore plus important. La discussion des grands problèmes du monde actuel montrera jusqu'à quel point l'Église catholique romaine est décidée et en mesure de renoncer à des formes traditionnelles et d'affronter le monde avec un visage nouveau. Le schéma sur «les missions» revêt une signification semblable. Si *de ecclesia* fait allusion à la tâche missionnaire de l'Église, c'est ce texte qui montrera comment la chose doit être comprise dans la pratique. Le décret sur l'œcuménisme sera complété par des déclarations sur les religions non-chrétiennes et sur la liberté religieuse, et il est clair que l'application des déclarations déjà publiées dépendra, à plus d'un point de vue, de ces nouveaux textes.

Renouveau ou raidissement

Le Concile a déjà provoqué des bouleversements profonds au sein de l'Église catholique romaine. Certaines positions, qui paraissaient inébranlables, sont entrées en mouvement à la suite des discussions du Concile. Et tandis que certains ressentent cette évolution comme une libération, et se laissent précisément toucher par ce que la situation actuelle présente d'indécis, d'autres sont devenus profondément incertains. L'Église n'apparaît plus comme le sûr refuge d'une immuable vérité. Elle exige bien plutôt de ses fidèles des changements de positions toujours renouvelés... Le Concile doit tenir compte de la tension existante, car on ne peut nier qu'il n'y ait une inquiétude, même si la crainte, exprimée parfois, de la formation d'un schisme dans certains pays, n'est pas fondée. Le Pape et le Concile auront-ils le courage d'appliquer les solutions qui s'imposent de par l'Évangile? Ou seront-ils retenus par des considérations sur l'unité intérieure de l'Église catholique romaine? La quatrième session sera-t-elle animée par la confiance que l'Église sera maintenue dans la vérité et l'unité par le Saint-Esprit? Ou tentera-t-on de juguler l'incertitude [17] intérieure par quelque manifestation dramatique et de donner satisfaction aux critiques de toutes parts par une manière nouvelle de se présenter soi-même? Jérusalem, Bombay, Nations-Unies? La quatrième session ouvrira-t-elle la voie à de nouveaux développements? Ou, au contraire, engagera-t-elle l'Église dans la voie du raidissement? L'impulsion de renouvellement peut être mise en pratique. Mais elle peut également être emprisonnée dans les vieilles structures ecclésiastiques. La quatrième session pourrait marquer l'heure des canonistes; un processus pourrait intervenir, qui enfermerait les grandes idées des premières sessions dans de «petits récipiends», de trop petits récipiends.

Le Conseil œcuménique porte une attention particulière à la quatrième session. Après la promulgation par le Pape, à la fin de la troisième session, de trois textes importants, le comité central a proposé à l'Église catholique la formation d'un groupe de travail mixte, et cette proposition a été acceptée par le Saint-Siège. Ce groupe mixte a pour tâche d'étudier quelles sont les possibilités de rencontre et de collaboration qui subsistent aujourd'hui. La proposition fut faite dans la conviction que l'établissement de relations plus étroites est actuellement devenu possible, mais également en pleine conscience du fait qu'il existe de profondes divergences, qui doivent être examinées en commun. Le groupe mixte de travail va devoir affronter une tâche ardue. La quatrième session peut contribuer, dans une large mesure à la faciliter. Elle peut permettre un approfondissement de la communauté. Mais elle peut aussi faire apparaître ce qui nous sépare de telle manière que le groupe de travail ne soit pas en mesure de répondre aux espoirs suscités par sa fondation.

(Après avoir exposé le programme de la quatrième session, l'auteur examine les points qui présentent une importance particulière pour l'évolution ultérieure du mouvement œcuménique.)

La déclaration sur la liberté religieuse

La décision de ne procéder à aucun vote sur la déclaration durant la troisième session a provoqué avec raison dans des cercles étendus l'étonnement et la consternation. Car il était évident que cette décision avait été obtenue de manière habile par une minorité extrêmement active. Il n'est cependant pas impossible que le résultat de cette manœuvre soit exactement contraire à ce qui avait été désiré. Les évêques avaient été invités à faire parvenir leurs remarques sur le texte révisé jusqu'à la fin de janvier 1965, et le Secrétariat pour l'Unité a eu la possibilité de poursuivre la révision de ce texte. Le projet qui a ainsi été préparé pour la quatrième session exprime par des formules infiniment plus claires que celles des précédents projets son adhésion au principe de la liberté religieuse. Et après la déception déjà ressentie l'année dernière par l'opinion publique, le Concile perdrait de son prestige s'il venait à diluer et affaiblir le texte. On ne saurait surestimer l'importance que présente la déclaration pour le mouvement œcuménique. Si la version actuelle était adoptée, elle concorderait dans une large mesure avec les déclarations publiées par le Conseil œcuménique au cours de ces dernières années. Il serait alors possible de tenter une formulation commune de la position des Eglises en ce qui concerne le problème de la liberté religieuse, et il n'est pas nécessaire de souligner l'importance que revêtirait un consensus sur cette question. La communauté des Eglises encore séparées à l'heure actuelle pourrait être renforcée de manière décisive, si le principe de la liberté religieuse était respecté par tous d'une manière égale. Bon nombre de tensions qui s'élèvent dans le domaine missionnaire pourraient être écartées et les Eglises auraient la possibilité de militer avec infiniment plus de poids en faveur du respect de la liberté au sein de la société humaine.

Une version plus réaliste

Sur un point précis, le texte a reçu une importante amélioration. Il renonce à prouver que l'Eglise catholique romaine a toujours pratiqué dans sa vie et son enseignement le principe de la liberté religieuse et qu'il existerait, par conséquent, une continuité historique ou même une identité de fond entre certaines déclarations antérieures et le présent texte. La version précédente contenait encore plusieurs tentatives d'apporter cette preuve en détail. La nouvelle version maintient, à vrai dire, l'assertion selon laquelle l'Eglise a toujours enseigné que la vérité ne peut être imposée à personne. Mais elle ne tente plus de développer cette prétention et reconnaît que, sinon l'Eglise, du moins certaines personnes isolées n'ont pas toujours pleinement respecté cette vérité. La version actuelle est donc devenue plus réaliste sur un point important.

Le texte actuel permet donc de grands espoirs. Il ne faut cependant pas oublier qu'il ne s'agit encore que d'un projet. Les expériences faites au cours des sessions précédentes nous ont montré ce que peut faire une opposition fermement déterminée. Il est à prévoir que les attaques ne manqueront pas, qu'elles soient franches ou détournées. La déception serait doublement grande si l'on parvenait à affaiblir le texte, après que tant d'espoir ait été suscité.

Le schéma sur l'Église dans le monde

La tentative consistant à décrire la position de l'Église à l'égard des grands problèmes du monde actuel est une entreprise audacieuse, et il n'est pas étonnant que l'élaboration de ce texte suscite des difficultés particulières. Presque tout le monde sent qu'il est nécessaire qu'une parole soit prononcée, susceptible d'indiquer une voie. Non seulement les membres de l'Église, mais d'autres chrétiens et des non-chrétiens attendent que l'Église s'efforce de définir de manière nouvelle sa situation dans le contexte des bouleversements de l'époque actuelle. Le Concile aura-t-il la possibilité de le faire? Les données théologiques nécessaires à la formulation d'un consensus portant jusque sur les détails sont-elles réunies? Sera-t-il possible de faire l'unité parmi les représentants de différents pays, ayant des manières de penser diverses et des intérêts divergents? Il n'est pas impossible que [18] le Concile, en présence des grandes tensions encore mal connues, se voie obligé de s'en tenir à des déclarations générales, capables peut-être de remporter l'adhésion de tous, mais non pas de mettre en mouvement qui que ce soit. Malgré tout, la tentative reste significative. Car, même si le résultat tangible doit décevoir l'attente suscitée, ce n'est pas une raison pour sous-estimer la signification de la discussion elle-même. Le fait que les évêques du monde entier se préoccupent de ces problèmes présente une importance en soi, et l'image qui découlera de la discussion pourrait bien influencer la vie de l'Église catholique romaine de manière plus durable que le texte qui sera publié à son issue. La discussion pourrait surtout amener l'Église romaine à une attitude plus souple et moins uniforme à l'égard des problèmes du monde moderne que jusqu'ici.

Le schéma présente une importance extraordinaire pour le mouvement œcuménique, et la manière selon laquelle il sera formulé déterminera dans une large mesure la collaboration entre les Églises. Le texte peut contribuer à augmenter l'accord des Églises en ce qui concerne les grands problèmes qui agitent le monde d'aujourd'hui. Même lorsque la bonne volonté est présente, la collaboration est encore rendue difficile par de profondes différences de compréhension et de jugement. La tâche qui incombe à l'Église dans le monde actuel est envisagée de manières différentes, et plus la collaboration s'intensifie, plus les divergences deviennent apparentes. Le problème des relations entre l'Église et l'État, par exemple, constituera toujours une source de contradictions, et il présente une importance si fondamentale pour la collaboration, qu'il surgit continuellement, dès que les Églises s'efforcent d'agir en commun. Sera-t-il plus facile de parvenir à s'entendre, après la promulgation du schéma? L'Église romaine réalisera-t-elle une distinction claire entre l'Église et l'État? Le caractère spirituel de l'Église sera-t-il clairement exposé? L'Église catholique romaine a déjà modifié sa conception des relations entre l'Église et l'État. Mais elle continue de porter l'empreinte d'un passé où l'Église avait le caractère d'un État ecclésiastique. Son attitude n'a pas cessé d'être déterminée par ce passé. Le schéma aidera-t-il l'Église romaine à se libérer de ses entraves?

Volonté de collaborer?

De semblables questions pourraient être posées dans d'autres domaines. L'élargissement de l'accord pratique constitue la base du développement du mouvement œcuménique. Mais le schéma peut servir la collaboration des Églises d'une autre manière encore. La façon selon laquelle il s'exprimera sur la nécessité et l'essence de la collaboration présente une importance déterminante. On peut estimer que le décret sur l'œcuménisme a déjà traité de la question et qu'il n'y a aucune raison d'y revenir. Mais ce serait une erreur. Le schéma sur l'Église dans le monde doit montrer de manière beaucoup plus claire, de quelle façon doivent être appliqués les principes exposés dans «de oecumenismo». Le décret sur l'œcuménisme ne

fait que parler en phrases générales sur la nécessité d'une collaboration avec d'autres Eglises (§ 12). C'est pourquoi le schéma sur l'Eglise dans le monde actuel a pour tâche de faire voir que l'Eglise catholique romaine veut affronter les problèmes de l'époque en commun avec d'autres Eglises, qu'elle veut faire valoir et comprendre le témoignage chrétien d'une manière nouvelle et en commun avec d'autres Eglises. Faute de quoi, le décret «de oecumenismo» pourrait rester une déclaration isolée. Ici, les formules utilisées ont de l'importance. L'Eglise romaine peut, dans ce texte, se montrer sous différents jours. Elle peut se présenter comme celle qui exerce le magistère. Elle peut essayer de présenter, par ses déclarations, la voix de l'Eglise au sens absolu et inviter en quelque sorte les autres Eglises à participer à ses initiatives. Si tel devait être le cas, la collaboration en serait rendue plus difficile. Mais elle peut également se placer *au sein* de la communauté avec d'autres Eglises et reconnaître qu'elle est appelée au même titre que les autres, à affronter les nécessités de l'époque.

Il serait particulièrement important que le texte ne se contente pas d'utiliser la formule déjà familière «collaboration avec les frères séparés». Lorsqu'il s'agit de problèmes tels que ceux dont parle le schéma, une telle formulation ne suffit plus. Elle ne considère que des individus. Mais la collaboration, si elle veut être efficace, doit avoir lieu entre les Eglises et leurs organisations, et le principe énoncé à un autre propos dans «de oecumenismo»: «par cum pari», doit être appliqué ici. Le schéma pourrait alléger le travail en commun en donnant des directives dans ce sens. Ce qui vient d'être dit pourrait être également à propos du schéma sur l'apostolat et sur la mission.

Séparée, mais solidaire du monde

La formulation du schéma sur l'Eglise dans le monde actuel se heurte à une difficulté particulière. Ceux qui ont réclamé ce texte ont conscience du fait que l'Eglise catholique romaine, et même toute la chrétienté, n'ont pas suffisamment pris au sérieux les changements apportés par le temps. Elle s'est trop souvent posée en défenseur des usages établis et a trop souvent condamné, que ce soit de manière tacite ou formelle, l'évolution du temps, même lorsqu'elle ne contredisait en rien l'Evangile. Si elle ne veut pas perdre le contact avec le monde moderne, elle doit montrer maintenant qu'elle est capable d'interpréter le monde dans lequel elle vit avec l'humanité actuelle, et d'offrir l'Evangile comme réponse inspiratrice. Mais comment peut-elle justifier, au point de vue théologique, le changement de son attitude? Le concile se trouve là devant un authentique et profond problème. La situation dans laquelle l'Eglise se trouve aujourd'hui, et la nécessité de donner une nouvelle définition de l'attitude de l'Eglise, mettent en question les conceptions traditionnelles de l'Eglise catholique romaine. Ne faut-il pas réviser l'ensemble de l'idée du droit naturel? Ne faut-il pas trouver un point de départ qui permette de mieux tenir compte de l'évolution historique? Le problème des rapports qui existent entre la [19] révélation, la nature et l'histoire ne doit-il pas passer au premier plan?

La question se pose de manière impérieuse. Elle ne manquera pas d'amener encore, au cours de la quatrième session, les opinions à s'affronter. Mais le problème est encore si peu élucidé, qu'il est presque impossible d'attendre une réponse convenablement mûrie. Selon toutes probabilités, le concile va laisser ici ouverte la discussion d'un problème qu'il reste encore à surmonter, tant dans le domaine théologique que dans celui de la pratique.

Le problème réside avant tout dans la manière de déterminer la position de l'Eglise dans le monde, dans quelle mesure elle est appelée à se séparer du monde et dans quelle mesure elle est solidaire, ou même identique, à lui, dans quelle mesure elle puise sa connaissance dans la révélation en Christ et dans quelle mesure elle doit tenir compte des facteurs historiques. Certains théologiens poussent très loin leur effort pour établir le contact avec le monde

moderne. Ils vont si loin, que la frontière qui sépare l'Église du monde commence à s'effacer. Le monde actuel est accepté sans réserve comme cosmos créé par Dieu et dans le Christ, comme si nulle force démoniaque n'était à l'œuvre dans son sein. La voix de l'histoire est posée à tel point comme un absolu, que l'élément critique du message menace de se perdre. Dans l'intention d'un grand nombre, le schéma devrait être animé d'un esprit d'affirmation positive illimitée. Certes, cette intention doit être pleinement approuvée. Le concile ne doit pas se cantonner dans une retenue timide. Mais, en définitive, il apporterait un message dépourvu de force, s'il n'avait rien d'autre à proclamer que la «compréhension sans limite» de l'Église à l'égard de tous les mouvements et tendances actuels.

Mission

Le schéma sur la mission présentera sans aucun doute un important progrès, si on le compare aux déclarations habituelles de l'Église catholique romaine dans ce domaine. Il répondra, au moins un peu, aux désirs exprimés par certains missionnaires à l'esprit ouvert. Il contribuera à permettre de renouveler, à la lumière de l'œcclésiologie, la conception de la tâche missionnaire. On peut prévoir qu'il amènera plus de compréhension à l'égard de la diversité au sein de l'Église, et permettra une certaine décentralisation des organisations missionnaires.

Rendra-t-il aussi possible la collaboration des Églises séparées? L'unité et la mission sont inséparables. L'unité du peuple de Dieu doit toujours servir le témoignage, et ce but ne doit jamais être perdu de vue au sein du mouvement œcuménique. Si l'unité ne lui est pas subordonnée, le mouvement conduira presque inévitablement à une représentation de l'Église par elle-même. C'est pourquoi le schéma ne répondrait pas aux espoirs suscités par le décret «de oecumenismo» s'il ne démontrait pas expressément cette étroite dépendance. On ne saurait douter que le texte ne fasse allusion à la nécessité de la collaboration, d'une manière ou d'une autre. Mais une simple allusion ne saurait exprimer véritablement cette dépendance.

Rome et les missions non catholiques

La question qui se pose plus particulièrement à ce sujet, c'est de savoir dans quelle mesure les Églises séparées peuvent porter un témoignage et travailler en commun. L'unité doit-elle être établie, avant qu'il soit possible de travailler ensemble sur le plan missionnaire? Ou les Églises sont-elles dès maintenant, avant que soient réglés les différends qui les séparent, appelées à porter témoignage en commun dans toute la mesure du possible? La réponse qui sera donnée à ces questions sera déterminante, tant pour la réalité que pour l'étendue de la collaboration. Car c'est seulement lorsque les Églises se rassemblent pour proclamer le nom du Christ, que l'on peut parler de collaboration véritablement œcuménique. Si elles se tiennent éloignées les unes des autres pour ce qui constitue le foyer central de leur tâche, les contacts et relations établis entre elles perdent leur signification la plus essentielle. Le problème est de savoir dans quelle mesure l'Église catholique romaine peut approuver l'activité missionnaire des autres Églises. Lui est-il possible de «reconnaître» (pour utiliser la terminologie catholique romaine) non seulement que les Églises non romaines possèdent une réalité ecclésiale, mais encore qu'elles participent à la mission de l'Église de Jésus-Christ par leur efficacité missionnaire? En donnant une réponse positive à ces questions, le schéma pourrait apporter une importante contribution au développement ultérieur du mouvement œcuménique.

Déclaration sur les religions non chrétiennes

Cette déclaration, et plus particulièrement le chapitre sur le peuple juif, est importante pour les relations des Eglises entre elles. Elle concerne principalement les rapports de l'Eglise catholique romaine avec le peuple juif. Mais si elle est définitivement adoptée dans la version qui fut présentée au vote l'année dernière, elle pourrait non seulement modifier l'attitude, déterminée par une histoire séculaire, de l'Eglise catholique romaine, mais encore inaugurer une période de relations entièrement nouvelles. En outre, la déclaration aura des répercussions sur l'Eglise et le mouvement œcuménique au sens plus restreint du terme. Lorsque l'on considère les relations de l'Eglise avec le peuple juif, c'est aussi l'essence même de l'Eglise que l'on considère. Le fait que la signification particulière du peuple d'Israël a fait l'objet d'une réflexion théologique nouvelle au cours des dernières décennies a eu des résultats extrêmement féconds. Les relations existant entre Israël de l'ancienne alliance et l'Eglise sont devenues plus claires. Le problème de la continuité et de la discontinuité de l'action de Dieu a pu être compris de manière nouvelle. L'être de l'Eglise en tant que peuple élu des derniers jours a pu être saisi de manière plus profonde. La déclaration sur le peuple juif pourrait approfondir la discussion ecclésiologique, au sein de l'Eglise catholique romaine également, et permettre un nouvel accord.

A vrai dire, la déclaration a fait l'objet de violentes critiques. Les pays de l'Islam, surtout, y voient une manière de favoriser non pas seulement le peuple juif, [20] mais plus particulièrement l'Etat d'Israël. Pour cette raison, ils protestent avec véhémence contre cette promulgation, et il semble que les protestations aient même été accompagnées de menaces. Etant donné cette atmosphère, les évêques venus du Moyen-Orient se sont posés dès le début en adversaires de ce texte. D'autres les ont soutenus en prétextant qu'il n'existait aucune raison de publier une déclaration uniquement consacrée au peuple juif. Il a été tenu compte de cette objection. Le texte actuel parle des religions en général et contient un passage particulier consacré à l'Islam. Mais si le texte a été approuvé lors du premier scrutin, ses adversaires n'ont pas désarmé, et l'on peut s'attendre encore à de véhémentes controverses à ce sujet. Certaines personnalités isolées combattent ce texte pour des raisons théologiques. Cette opposition n'aurait aucun poids si elle était la seule. Mais alliée au souci de la situation existant dans les pays islamiques, elle pourrait exercer une influence défavorable sur le concile. Qui voudrait, en effet, causer des difficultés à d'autres chrétiens?

Le poids de la vérité

Cependant, si la déclaration venait à subir, pour cette raison, des modifications essentielles, le mouvement œcuménique, lui aussi, en subirait un dommage considérable. L'Eglise catholique romaine donnerait ainsi presque inévitablement l'impression qu'elle ne reconnaît pas vraiment les relations particulières qui existent entre Israël et l'Eglise. Elle donnerait à penser qu'il lui est possible de sacrifier les relations établies de par l'histoire de Dieu et de son peuple à d'autres considérations. De plus, elle supprimerait les possibilités qui résultent de la déclaration pour le dialogue ecclésiologique. Cependant, les difficultés qui sont liées à la promulgation ne doivent pas être sous-estimées. Mais dès l'instant où le concile s'est avancé si loin dans l'élaboration d'un texte, il ne lui est plus possible de reculer. Le poids des vérités déjà exprimées est trop grand pour qu'il soit possible d'y renoncer sans dommage spirituel.(1)

Si le concile approuvait le texte de la déclaration sous sa forme actuelle, un accord serait atteint entre les Eglises séparées, qui pourrait se révéler d'une extrême importance.

Mariages mixtes

Le texte qui fut discuté à la fin de la troisième session contenait quelques directives pour une législation nouvelle. Il prévoyait (a) que le conjoint catholique romain devait, il est vrai, être sérieusement rendu attentif au devoir qui lui incombe d'élever ses enfants dans la foi de l'Église catholique romaine, mais que les conjoints n'auraient plus à signer d'engagement écrit à ce sujet; (b) que le mariage mixte serait célébré pendant la messe; (c) que l'évêque devrait avoir le pouvoir de dispenser de la forme canonique, c'est-à-dire qu'un mariage célébré dans une Église non-romaine avec l'assentiment de l'évêque devrait être considéré comme valable; (d) que l'excommunication soit abandonnée. Ce vœu, accompagné des procès-verbaux des discussions fut envoyé au pape, et tout le monde s'attendait à ce que le pape, dès avant la révision générale du Droit canonique, pourvoie «*motu proprio*» à une nouvelle réglementation. Certaines raisons portaient vraiment à croire que le pontife agirait même avant Pâques.

Jusqu'à présent, il n'a pas répondu à cette attente et l'on ignore encore quand il le fera. La proposition d'une nouvelle règle semble se heurter à une opposition d'une violence inattendue. On avait toujours prédit qu'un changement dans les usages établis ne pourrait être introduit qu'avec peine. Après que le Concile du Vatican eût approuvé (bien que ce fût avec certaines réserves) le votum, il semblait que la voie était ouverte. Mais, bien que l'esprit œcuménique souffle sur de nombreux évêques, d'assez nombreux partisans du droit canon pensent différemment, et le projet peut être mis en échec à cause de leur opposition. Celle-ci semble dirigée avant tout contre la proposition selon laquelle l'Église catholique romaine devrait à l'avenir exiger seulement que le partenaire catholique fasse de son mieux pour que les enfants reçoivent une instruction catholique. On craint que «l'instruction catholique ne soit plus du tout garantie et qu'il y ait là un danger direct de transgression de la loi divine». Un autre point sur lequel il est fait objection est que chaque évêque soit habilité à dispenser de la forme canonique. Sur ce point même, au contraire, la proposition devrait aller encore plus loin. La plus grande difficulté (sur le plan théologique) repose sûrement sur le fait qu'un mariage mixte célébré dans une église non catholique romaine et par un officiant non catholique est considéré par l'Église catholique comme non valide, parce que le partenaire catholique romain est lié à la forme canonique du mariage. Il est admis que le votum ne fait pas disparaître complètement cette difficulté, mais il l'amoindrit sensiblement. Alors que le votum a déjà été publié dans le monde entier, il serait doublement décevant si la solution finale ne devait que tourner court.[21]

(1) Les Églises rassemblées au sein du Conseil œcuménique ont publié la déclaration suivante, à l'occasion de la troisième Assemblée plénière de la Nouvelle Delhi :

« La troisième Assemblée rappelle les paroles suivantes, qui ont été adressées aux Églises par la première Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, en 1948:

« Nous appelons toutes les Églises que nous représentons à dénoncer l'antisémitisme, quelle que soit son origine, comme étant absolument inconciliable avec la profession et la pratique de la foi chrétienne. L'antisémitisme est un péché contre Dieu et contre l'homme. Ce n'est qu'en donnant à notre prochain juif la preuve convaincante que nous réclamons pour lui les droits et privilèges que Dieu veut pour ses enfants, que nous pouvons le rencontrer de telle sorte qu'il nous soit possible de partager avec lui les choses excellentes que Dieu nous a données en Christ. »

L'Assemblée renouvelle cet appel en raison de la situation qui se prolonge et dans laquelle les juifs sont victimes de discriminations, voire de persécutions. L'Assemblée exhorte ses Églises membres à résister de toutes leurs forces à toute forme d'antisémitisme. Dans l'enseignement religieux chrétien, les événements historiques qui ont conduit à la crucifixion ne doivent pas être présentés de manière à faire endosser au peuple juif d'aujourd'hui des responsabilités qui reposent sur notre humanité tout entière et non sur une seule race ou communauté. Des juifs ont été les premiers à accepter Jésus, et les juifs ne sont pas les seuls à ne pas le reconnaître.» (choisir, n° 71, septembre 1965, pp. 17-21)